

La Commission nationale consultative de déontologie des psychologues lance un nouvel appel à candidature

La Commission nationale consultative de déontologie des psychologues (CNCDP), commission indépendante assurant un rôle majeur pour la profession et sa défense, lance un **appel à candidature**. Composée de 8 à 12 membres, elle recherche actuellement de **nouveaux membres**. Les candidatures de psychologues assurant des expertises auprès des tribunaux seraient particulièrement appréciées.

Qu'est-ce que la CNCDP ?

La CNCDP est une **commission consultative créée en 1997** qui fournit des avis motivés sur des problèmes liés à la **déontologie des psychologues**. Elle se prononce sur les situations qui lui sont présentées et n'a pas pour fonction d'établir la matérialité des faits. La CNCDP explicite les principes et notions exposés dans le code de déontologie, actualisé en 2012, et en assure le suivi dans la perspective d'une éventuelle révision discutée actuellement dans le cadre des travaux du CEREDEPSY.

Chaque avis est confié à deux rapporteurs qui travaillent en binôme. Ceux-ci étudient la demande, rédigent un projet d'avis qu'ils présentent à la réunion plénière de la CNCDP. Celle-ci en débat, propose des modifications de fond ou de forme à intégrer dans la version finale qui doit recueillir l'unanimité du groupe.

La Commission est attentive aux évolutions de la discipline Psychologie, aux avancées de la recherche et à tous les nouveaux champs d'exercice (travail à domicile, dans la rue, par internet, etc.).

Qui peut être candidat ?

Tout psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie (CNU 16) peut se présenter. Toute réflexion sur la déontologie ou engagement militant dans les activités de la profession seront fortement appréciés. Il est nécessaire de pouvoir se rendre disponible pour cette **activité bénévole**, qui requiert du temps, du travail et une motivation sans faille, que la personne mettra ainsi au service du collectif. Une fiche de poste précise est disponible [ici](#).

Enfin, il est demandé aux candidats de posséder **une expérience de 5 ans** dans un des secteurs d'activité de la profession ou de la discipline, soit en tant que psychologue, soit en tant qu'enseignant-chercheur.

Comment être candidat ?

Rédiger un Curriculum Vitae détaillé et une lettre de motivation, la demande doit mentionner le numéro ADELI du candidat (sauf pour les enseignants-chercheurs).

La CNCDP étant une instance statutaire de la FFPP, les candidatures sont examinées par son Conseil d'Administration Fédéral, réuni au moins deux fois par an. Il procède à la nomination à titre personnel des membres de la Commission. La durée du mandat est de 4 ans non immédiatement renouvelable.

Candidatures à adresser avant le 20 janvier 2021:

- Par courriel à siege@ffpp.net et bruno.vivicorsi@univ-rouen.fr en mentionnant "candidature CNCDP" dans l'objet.